

JOURNÉE  
D'ÉTUDE

**Techni.Cités**

GEMAPI

**SEREZ-VOUS PRÊT  
POUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 ?**



# **GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS**

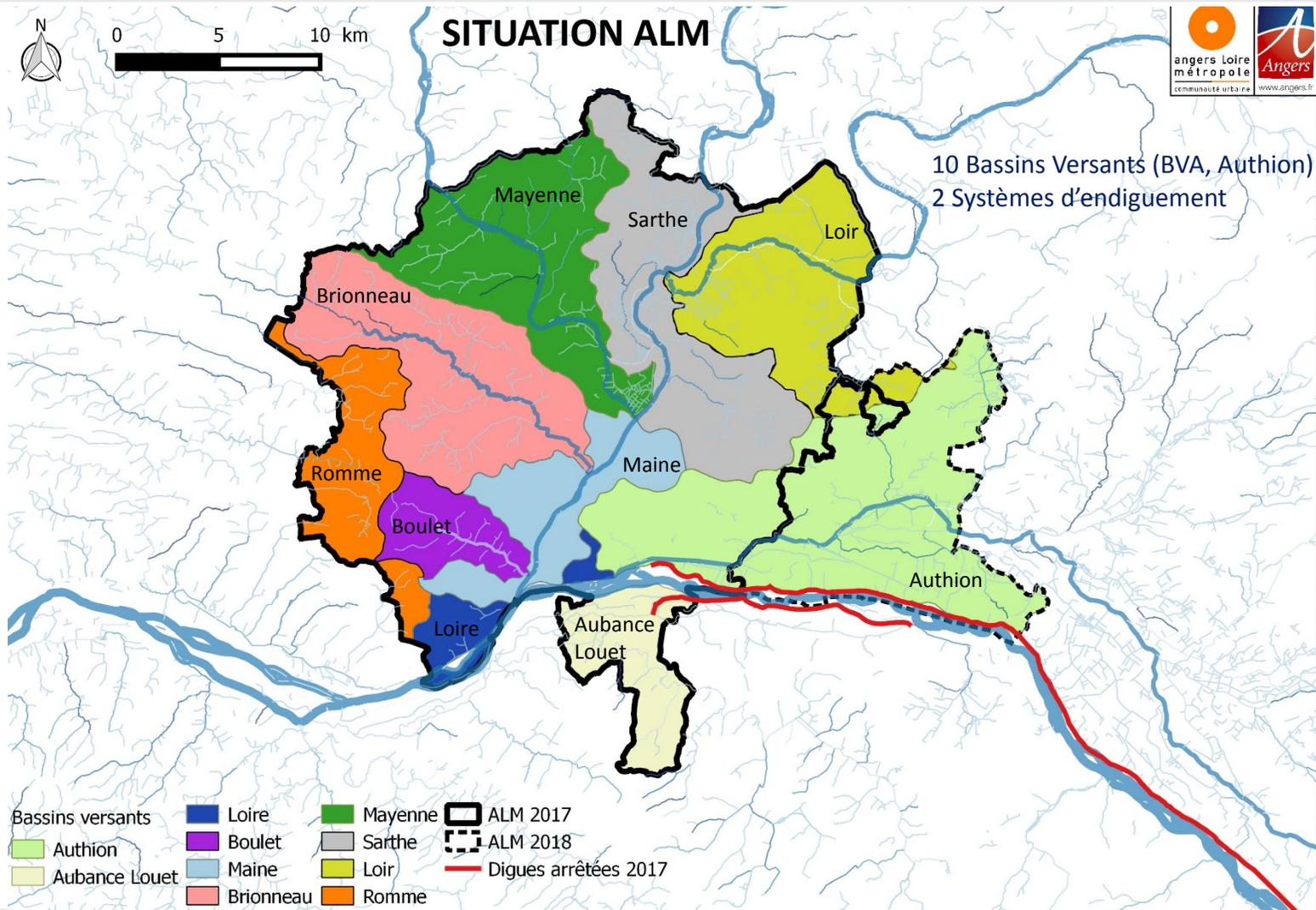
Rousselot Jean, Angers Loire Métropole

86, rue du Mail - CS 80011 - 49020 Angers Cedex 02 • Tél. :  
[www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr) •



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable





## HISTORIQUE

2010

Lancement d'un CTMA sur les Basses Vallées Angevines : 6 EPCI dont Angers Loire Métropole, CD49, LPO, Fédération de pêche 49. Financement : AELB, Région

2014

Premiers travaux du CTMA Basses Vallées Angevines

2015

Création du service GEMAPI : Préparation de la prise de compétence, Animation du CTMA et de la SLGRI Maine/Louet, pilotage d'études, suivi SAGE, PPRI... (Financement AELB)

2018

Prise de compétence GEMAPI

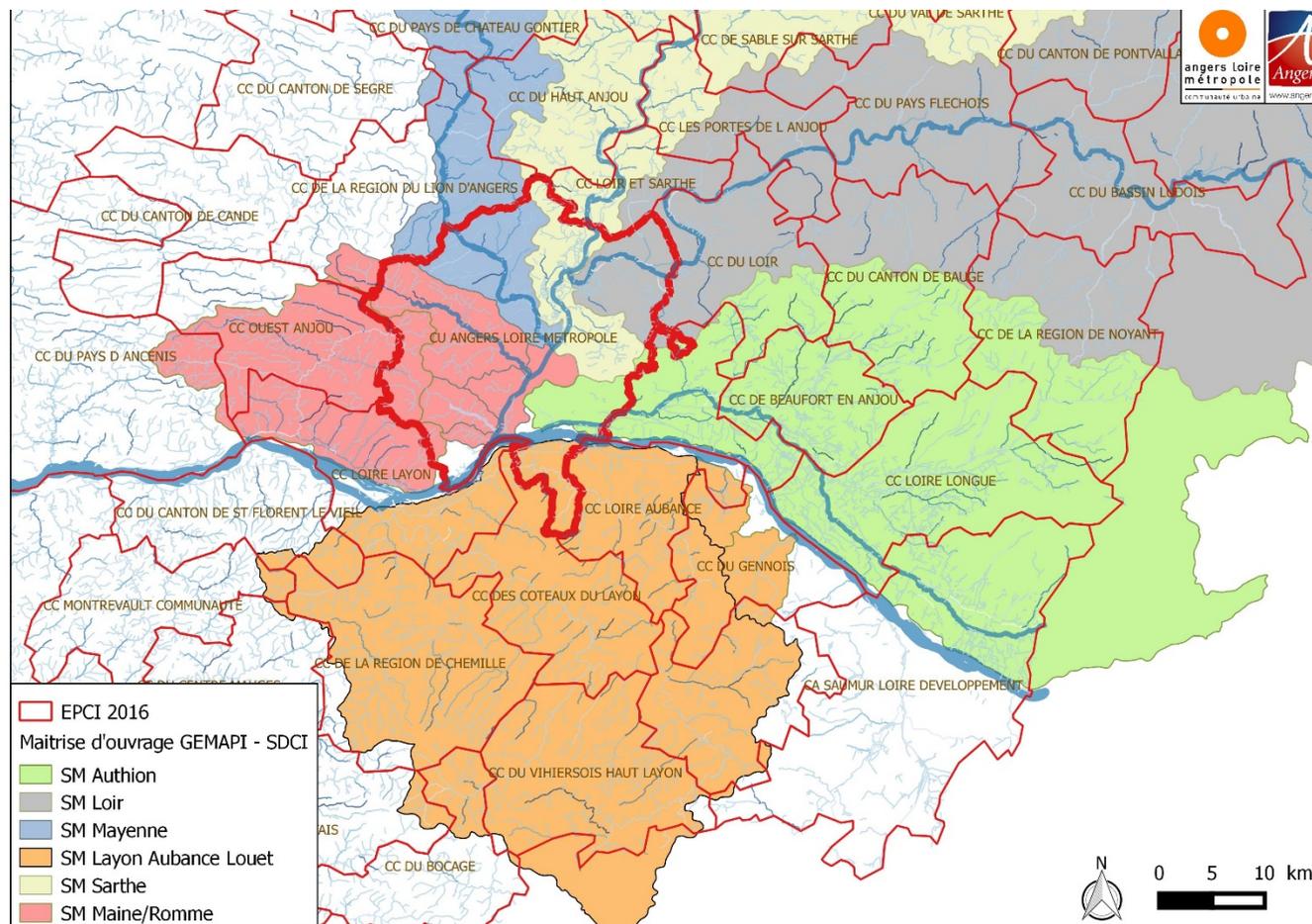
2020

Prise de compétence sur les ouvrages de lutte contre les inondations autres collectivités (ex : CD 49, Entente Interdépartementale...)

2024

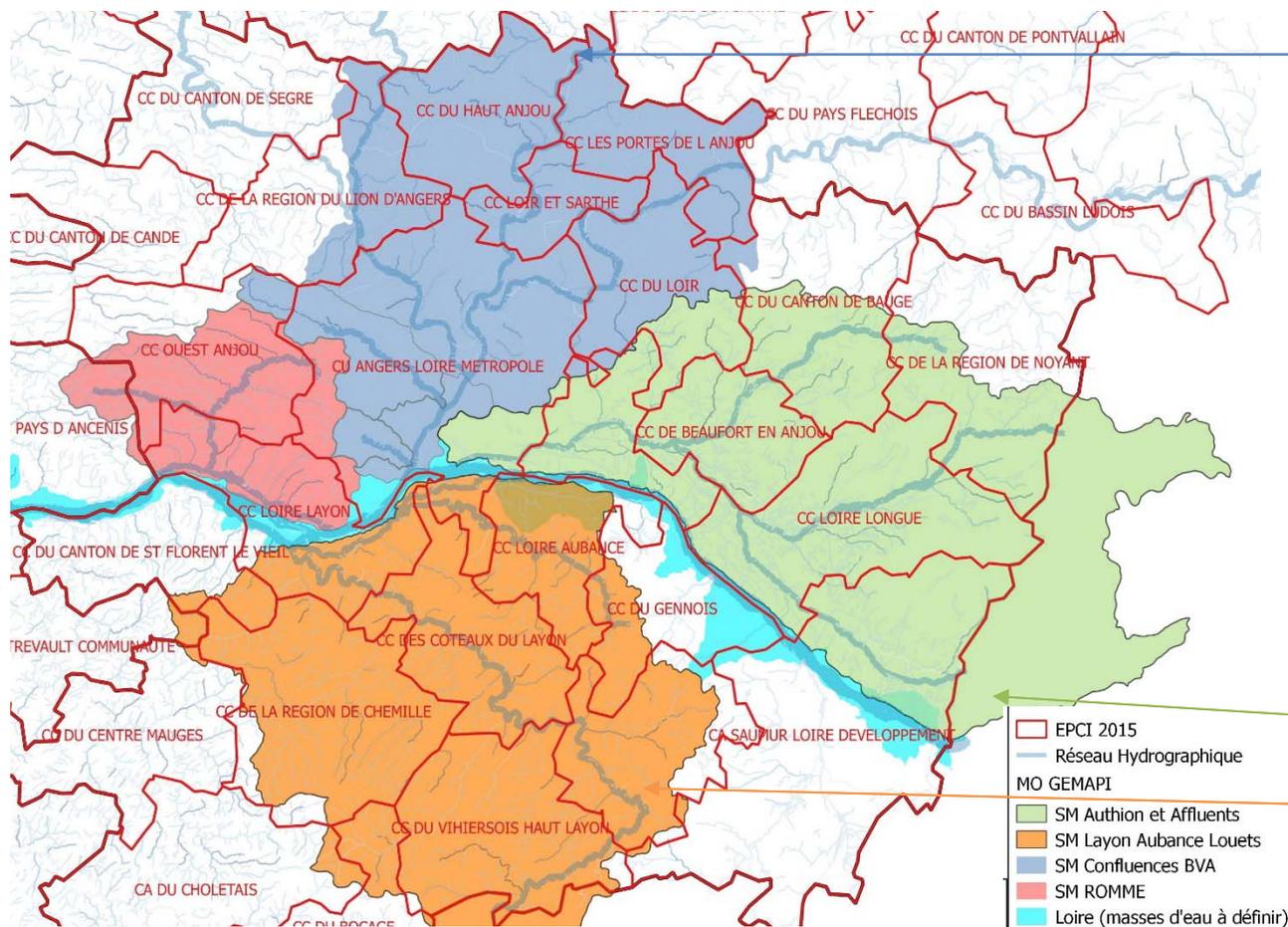
Prise de compétence sur les ouvrages de lutte contre les inondations de l'Etat

### LA GOUVERNANCE – 1<sup>ÈRE</sup> VERSION SDCI



Participation de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole à 6 structures de type EPAGE

### LA GOUVERNANCE – AMENDEMENT SDCI VALIDE



Réunion des bassins versants de la Mayenne, Sarthe, Loir et Maine ayant le même exutoire = La Maine.

Cohérence des enjeux = Basses Vallées Angevines

Choix de la limite Départementale, limite taille et habitude de travail des EPCI = CTMA des Basses Vallées Angevines

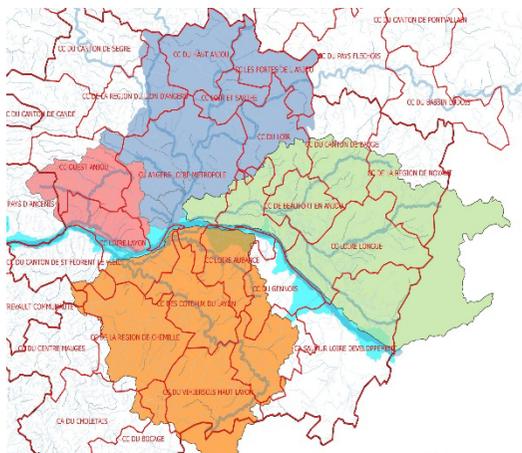
Impossibilité au vu de la taille de faire un syndicat type EPAGE à l'échelle du bassin de chaque affluent de la Maine comme souhaité dans le SDCI

Pérennisation de la structure existante

Pérennisation de la structure existante

Participation de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole à 4 structures de type EPAGE

### Principe de la réflexion sur la gouvernance



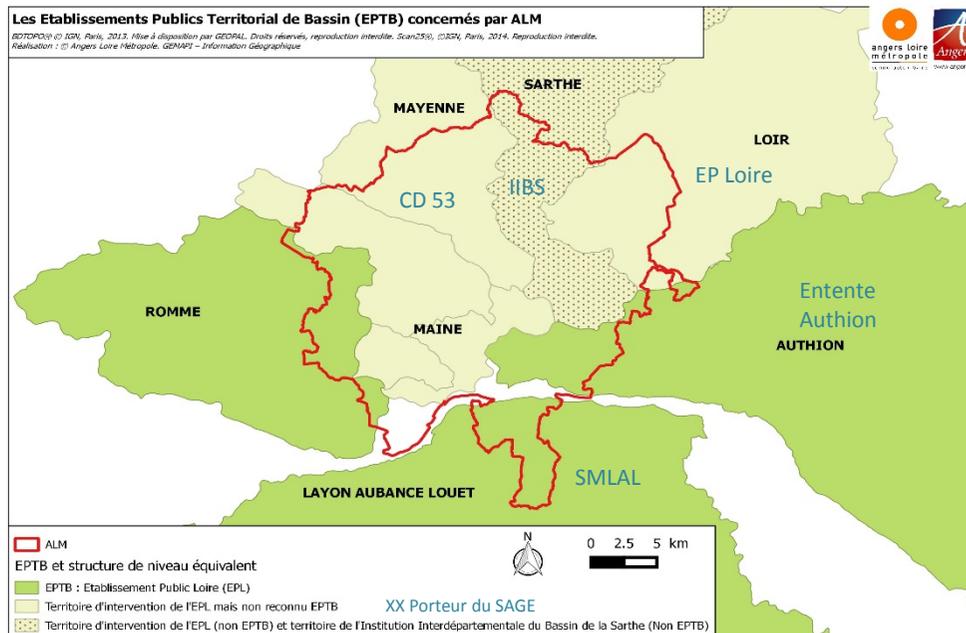
- Zone de confluence = Enjeux plus larges que la limite administrative
- Enjeux/contextes des bassins très différents et systèmes d'endiguement dépassant les limites d'ALM = exercice en direct peu pertinent
- Regard à l'échelle de chaque bassin versant : fonctionnement, homogénéité du contexte, superficie totale du bassin et celle liée à la Communauté Urbaine;
- Situation de la gouvernance actuelle ;
- Enjeux techniques et financiers ;

| Bassin versant           | Gouvernance actuelle GEMAPI   | Enjeux PI                                       | Questions                  |
|--------------------------|---|---|----------------------------|
| Basses Vallées Angevines | Aucun syndicat. Exercice de la compétence par les EPCI. AMO d'ALM aux autres EPCI du bassin.    | Enjeu PI fort sans ouvrages majeurs.            | Type de gouvernance        |
| Authion                  | Syndicat « GEMA » existant et pérennisé. Etat et Institution Interdépartementale exerçant la PI | Enjeu PI très fort, ouvrages majeurs.           | Gouvernance PI             |
| Layon/Aubance /Louet     | Syndicat « GEMA » existant et pérennisé. Prise de compétence PI sur une partie du territoire.   | Enjeu PI sur une partie, présence d'ouvrages.   | Potentiel : Gouvernance PI |
| Romme                    | Aucun Syndicat existant.  | Enjeu PI sur une partie, sans ouvrages sur ALM. | Type de gouvernance        |

Enjeux GEMA variés en fonction des bassins versants. Enjeux « Biodiversité » plus fort sur les Basses Vallées Angevines (Natura 2000, RAMSAR)

### Echelle Coordination, type EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) :

- Etablissement Public Loire (EPL) : Layon Aubance Louet, Romme et Authion actuellement,
- Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) ---- Réflexion sur le bassin de la Maine ?



### Missions potentielles:

- Coordonner les actions,
- Faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin
- Maitrise d'ouvrage étude/travaux enjeux supérieurs,
- Portage de SAGE,
- Thèmes : Milieux aquatiques, Inondation

### Réflexion sur la Maitrise d'ouvrage sur les systèmes d'endiguement :

- Opportunité d'un Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun par l'EP Loire
- Etude sur la Loire Moyenne par la DREAL Centre (mission d'appui)

## STRUCTURATION GEMAPI

**Objectifs :** Directive Cadre sur l'Eau « Bon état des masses d'eau » et Directive Inondation « Réduire les conséquences négatives des inondations »

Nécessité de disposer d'une bonne connaissance du territoire, des acteurs et des enjeux pour calibrer la gouvernance et l'impact financier à venir (ex : recensement des systèmes d'endiguement et/ou ouvrages hydrauliques, diagnostic GEMA ).

4 études en cours

Missions exactes des structures GEMAPI définies par la loi restent floues.

↳ Définition des besoins par le territoire avec pour objectif les directives Européennes et d'autres missions à l'échelle la plus pertinente (type EPAGE ou EPTB).

Pour ALM et ses partenaires :

- ❖ 5 échelles de réflexion : 4 BV et les digues
  - ✓ *Missions pressenties par BV* : restauration des rivières, zones humides, sur certains secteurs la gestion des ouvrages de lutte contre les inondations
  - ✓ *Missions potentielles par BV* : l'inventaire des zones humides, les mesures compensatoires, la biodiversité, l'hydraulique douce, le suivi des Plans de Prévention des Risques Inondation...

Vigilance liée à la création d'une structure en dehors de l'EPCI :

- Veiller au maintien d'un lien avec l'aménagement et la valorisation du territoire.
- Phase transitoire afin de faire monter en puissance l'ensemble des syndicats GEMAPI pour disposer d'une même service de base sur chaque bassin versant avec des adaptations au terrain.
- Etudier les possibilités liées aux Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

## STRUCTURATION GEMAPI

Suite à la validation des périmètres, il reste à définir :

- ✓ Nature et composition des structures (EPCI, autres ?)
- ✓ Les compétences, la stratégie et le rôle vis-à-vis des partenaires (Collectivités, Etats, Associations...) de la structure GEMAPI ;
- ✓ L'organisation des instances (représentation, commissions...) et les clés budgétaires (clé de répartition), variation potentiellement forte en fonction des missions et des enjeux ;
- ✓ La relation vis-à-vis des EPCI voisins, des structures GEMAPI voisines et Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) le cas échéant : convention diverses, volonté ou non de transférer une partie des missions à un EPTB, devenir des syndicats existants

JOURNÉE  
D'ÉTUDE

**Techni.Cités**

GEMAPI

**SEREZ-VOUS PRÊT  
POUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 ?**



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



**21 MARS 2017 - PARIS**